

## CAS PRATIQUE aidez moi !!!!

Par **cindy57590**, le **30/09/2016** à **13:05**

Le 11 septembre 2011, est décédé Monsieur Femme. Il était divorcé de Madame Gorbie avec qui il a eu 2 enfants.

- Pénélope, née le 01/01/2000, étudiante
- Cruz, né le 14/06/1995, sans profession

En 2007, Monsieur Femme s'est remarié avec Madame Amel-Aye.

Dans ce testament, Monsieur Femme avait stipulé que sa veuve pouvait rester dans leur résidence principale ou de la mettre en location. Le crédit pour la maison n'est pas totalement remboursé.

Le banquier se demande s'il peut se payer sur la maison et sur la Ferrari de Monsieur.

- 1) Quel est le statut de Pénélope et de Cruz?
- 2) Quels droits ont sur la maison, la veuve et les 2 enfants?
- 3) De quelles garanties se prévaut le banquier sur les biens du de cujus?

Par **cindy57590**, le **30/09/2016** à **13:06**

Si quelqu'un peut m'aider ce serait vraiment sympa j'ai déjà fait le résumé mais après je suis perdue .. C'est mon tout premier cas pratique

Par **Isidore Beautrelet**, le **30/09/2016** à **14:58**

Bonjour

Votre sujet a été déplacé dans le trou noir accueille les sujets non conforme à la charte. Dans votre cas il s'agit des points 1 2 et 7.

[citation] 1) Veillez à respecter quelques règles de bienséance et de respect afin de préserver une ambiance conviviale sur ce forum:

-La politesse est toujours de mise dans toutes les discussions de ce forum.

[...]

2) Veillez à donner des titres clairs aux topics que vous créez, ou au moins le domaine de votre question. S'il y a trop de messages nommés "besoin d'aide", ou « help » on ne peut plus

s'y retrouver.

7) Concernant les sujets de type devoir donné pour la fac. Nous ne sommes en aucun là pour faire le travail à votre place ! Dès lors, nous ne répondrons à vos questions que si vous montrez que vous avez un minimum travaillé.[/citation]

Merci pour votre compréhension